



DEMANDE D'INSCRIPTION
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

1^{ière} Inscription Réinscription

NOM de l'élève

PRENOM de l'élève F M

Né(e) le Niveau scolaire 2017/2018.....

Établissement scolaire fréquenté

ou Nom de l'employeur

Parent 1

Nom Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom de l'employeur :

Parent 2

Nom Prénom :

Date de naissance:/...../.....

Nom de l'employeur :

Adresse*

Code Postal : Commune

* Fournir un justificatif de domicile (facture EDF, ENGIE, taxe d'habitation ...)

Tél. fixe : Portable Responsable :

Adresse e-mail (valide) :@.....

Instrument/Discipline choisi (e) :

(sous réserve des possibilités d'inscriptions)

OU (en cas de manque de place)

Centre d'enseignement de

A retourner à : **CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES**
Nice Leader – Bât. Ariane - 66 Route de Grenoble - 06200 NICE
Tél : 04 93 83 60 40 Fax : 04 93 83 31 83
e.mail : edmam@orange.fr site : www.edm06.fr

DEMANDE DE PRET D'INSTRUMENT

ALTO – CLARINETTE -FLUTE TRAVERSIERE – MANDOLINE – SAXOPHONE – TROMPETTE – VIOLON - VIOLONCELLE

Instrument sollicité

Joindre un contrat de prêt complété et signé.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (une demande pour chaque élève)

Frais de dossier =

Droits d'inscription =

=

Prêt d'instrument =

TOTAL DU =

MODALITES DE PAIEMENT (dès réception de l'Avis des Sommes à Payer)

En totalité avec *paiement différé au 30 septembre.*

En paiement échelonné, Nous vous ferons parvenir votre échéancier.

Je m'engage à régler le 1^{er} versement *à l'inscription*

le 2^{ème} versement en février 2018

le 3^{ème} versement en mai 2018

Ne pas envoyer de règlement – Attendre d'avoir reçu l'Avis des sommes à payer

Joindre : 5 timbres autocollants pour la correspondance courante

Contrat de prêt en cas de location d'instrument

Pour les disciplines instrumentales, le nombre des places étant limité, priorité est accordée aux enfants des communes centres.

Autorisation d'utilisation d'image

Je soussigné(e), responsable légal, déclare autoriser le CDMAM à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre d'une activité de l'enseignement (audition, concert, présentation instrumentale, intervention musicale en milieu scolaire, etc), à reproduire et diffuser ces images sur supports (papier, cd, dvd, site internet de l'établissement). Utilisation de ces images à but non lucratif (le CDM s'engage à ne pas faire commerce des images, elles ne pourront donner lieu à une rémunération des élèves ou des personnels).

Accord

Refus

Fait à :

Signature :

le :

TARIFS FORFAITAIRES (hors frais de dossier)

Année Scolaire 2017/2018		Commune participante	Commune non participante
TARIF ENFANTS ET ADOS – suivant les possibilités des centres			
A	Eveil musical de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	Atelier de pratiques artistiques collectives : djembé, percussions, théâtre, musiques actuelles, musique traditionnelle, chant choral.	230 €	340 €
C	Cursus musical (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans) comprenant : 1 cours d'instrument et 1 cours de pratique collective-culture musicale	325 €	670 €
TARIF ADULTES – suivant les possibilités des centres			
D	Cours instrument	560 €	720 €
E	Atelier de pratiques artistiques collectives : musique traditionnelle, théâtre, djembé	340 €	360 €
F	Atelier de pratiques vocales collectives	150 €	150 €

Frais de dossier : 30 € par famille.

Les élèves ayant suivi le cursus musical du C.D.M.A.M. (1^{er} et 2^{ème} cycle), en respectant le règlement relatif aux enseignements, continuent à leur majorité de bénéficier du tarif cursus musical C.

En cas de dérogation de cours de pratique collective-culture musicale, le montant de la cotisation (tarif C) reste dû dans sa totalité.

Réduction enfants pour l'année en cours à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription – 10%, 3^{ème} inscription – 20%, etc ... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers hors frais de dossier et hors prêt d'instrument.

Réduction familles nombreuses (à partir de 2 adultes et 3 enfants) : réduction de – 20% sur chaque inscription adulte

Tarif étudiant : 70% du tarif adulte

PRET D'INSTRUMENT

Aucun élève ne peut obtenir de résultat, sans un travail régulier. Il est donc indispensable qu'il dispose d'un instrument. Le Conservatoire en dispose d'un certain nombre. Durant la 1^{ère} année, un prêt peut être accordé pour un montant annuel de 80 €. En fonction du stock, le prêt peut-être reconduit pour une 2^{ème} année pour un montant annuel de 120 €. L'instrument de musique doit être rendu au plus tard à la fin de la 2^{ème} année scolaire ou au moment du départ de l'élève.

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENTS

Applicables pour l'année scolaire 2017/2018*

ATTENTION : Pour effectuer vos règlements, vous devez avoir reçu un *Avis des sommes à payer* par la Paierie Départementale. **N'envoyez aucun règlement au Conservatoire Départemental de Musique.**

Par Carte Bancaire

Vous pouvez régler l'*AVIS DES SOMMES A PAYER* du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes par CB en vous rendant directement sur notre site internet www.edm06.fr qui est en lien avec le module **TIPI** (titres payables sur internet) proposé par la Direction générale des Finances Publiques.

Ce système vous permet de payer en ligne 24H/24H dans des conditions de sécurité optimales.

Autres possibilités de paiements

. Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC envoyé au CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 59885 LILLE CEDEX 9 (joignez le talon détachable de l'Avis des Sommes à Payer).

. Le règlement en numéraire jusqu'à 300 € à la PAIERIE DEPARTEMENTALE, 16 Avenue Thiers 06000 NICE (munissez-vous de l'Avis des Sommes à Payer).

Annulation d'inscription

Pour toute annulation d'inscription après le 31 octobre 2017, la cotisation sera due en totalité sauf cas particuliers : déménagement, raison médicale, perte d'emploi sur justificatif officiel.

* Seules les familles à jour des cotisations des années précédentes sont autorisées à présenter une demande d'inscription pour la nouvelle année scolaire.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Les enfants peuvent tout d'abord être initiés à la musique, avec des cours spécifiques destinés à la tranche d'âge de quatre à six ans. Les enfants ont ensuite la possibilité de s'inscrire à des ateliers de pratiques collectives (djembé, percussions, musiques actuelles, musiques traditionnelles, théâtre). S'ils souhaitent approfondir la pratique d'un instrument de musique ils seront inscrits dans un cursus pédagogique comprenant deux cycles de trois à six ans, validés, en instrument et en pratique collective-culture musicale par une évaluation de passage de cycle. Ils se produisent en audition publique sous la responsabilité de leurs professeurs et pratiquent, selon leur niveau, la musique d'ensemble. Les adultes, ont la possibilité de suivre un enseignement instrumental et de rejoindre des ateliers de pratiques vocales et instrumentales collectives. Ils ont également la possibilité de se produire dans les auditions organisées par les professeurs.

COMMUNES CENTRES

Breil-sur-Roya, Carros, Clans, Coursegoules, Gilette, Guillaumes, Isola, Lantosque, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquestéron, Tourrette-Levens, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Etienne de Tinée, Saint-Martin Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery, Sospel, Tende, Andon-Thorenc, Valberg, Valdeblore, Villars-sur-var